



PREFECTURE
DE LOT-ET-GARONNE



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

Entre le Préfet de Lot-et-Garonne
et la Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Février 2021



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
Article 1 : Objet de l'accord de relance	4
COMPÉTITIVITÉ	5
Article 2 : Infrastructures – transport	5
2.1. Grands projets	5
2.2. Aménagements de bourgs centres	5
Article 3 : Cohésion sociale et territoriale : tourisme et culture	5
3.1. Développement du tourisme durable	5
3.2. Culture et patrimoine	6
Article 4 : Transition numérique	6
a- Développement du Campus Numérique 47 et d'un réseau de tiers-lieux	7
b- Inclusion numérique	7
c- Transformation numérique des services départementaux et des collèges	7
Article 5 : Enseignement supérieur et vie universitaire	8
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	8
Article 6 : Mobilités durables et innovantes	8
6.1. Equipements fluviaux	8
6.2. Mobilités douces : Vélo-routes et voies vertes	9
Article 7 : Transition écologique et climatique : rénovation thermique des bâtiments publics	9
a- Les collèges et autres bâtiments départementaux	9
b- Les centres de secours et d'incendie	10
Article 8 : Protection de la biodiversité	10
Article 9 : L'accompagnement des communes pour la relance verte	11
COHÉSION DES TERRITOIRES	11
Article 9 : Amélioration de la résilience sanitaire	11
a- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	11
b- Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)	12
Article 10 : Economie circulaire : développement de l'Ecoparc	12
Article 11 : Sport	12
ENGAGEMENTS PARTAGÉS	13
Article 10 : Soutien territorialisé au plan de relance	13
Article 11 : Soutien à l'emploi et au tissu économique	13
MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD	14
Article 12 : Pilotage	14

Pour une meilleure lecture du document un code couleur des projets a été utilisé :

- En rouge : les projets sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et de l'Agglomération d'Agen issus du volet mobilité du CPER 2021-2027 et de l'Accord régional de relance (RN21) pour lesquels le Département prend des engagements de participation ;
- En vert : les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale pour lesquels soit l'Etat prend des engagements de participation, soit le Département sollicitera l'Etat dans le cadre du plan de relance ;
- En bleu : les projets sous maîtrise d'ouvrage du bloc communal, susceptibles de figurer dans les futurs CRTE, pour lesquels le Département prend d'ores et déjà des engagements de participation.

De plus, l'ensemble des projets est numéroté pour faire référence à l'annexe « Tableau synthétique financier ».



PREAMBULE

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars dernier afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Au 09 décembre 2020, en Lot-et-Garonne, plus de 6 381 établissements avaient déposé une demande d'autorisation préalable d'activité partielle (64,1% des établissements), 49 350 salariés étaient concernés par ces demandes d'autorisation préalable (67,3 % des salariés). 8 137 entreprises ont eu recours, à fin novembre, au fonds de solidarité, représentant 28,6 millions d'euros et un montant moyen de 3 518 € par entreprise.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. En particulier, le Département de Lot-et-Garonne est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour sa politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Comme à chaque fois qu'il a dû affronter des situations extrêmes, il a apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences.

Ainsi le Département a répondu et fourni des équipements de protection aux personnels du secteur médico-social dès avril 2019. Il a accompagné, ensuite, la sortie du premier confinement en votant des mesures importantes pour les tissus économiques et associatifs, notamment en faveur du tourisme, de la culture et du sport, avec un plan de soutien exceptionnel de 1,4 million d'euros. Les crédits mobilisés ont permis de soutenir les secteurs particulièrement touchés par la crise et relevant des compétences du Département : le tourisme, l'Economie Sociale et Solidaire, le soutien aux associations culturelles, sportives et citoyennes. Un programme complémentaire de soutien indirect au secteur du BTP, avec insertion systématique de clauses sociales, a été également mis en place à travers l'accompagnement des investissements communaux pour la relance verte et le maintien des investissements 2020 prévus au plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la collectivité.

Le gouvernement a, pour sa part, décidé d'engager un plan de relance s'élevant à 100 milliards d'euros. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée aujourd'hui par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires décidées par le décret du 29 octobre dernier.

Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement important dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme des industries. Enfin, la cohésion sociale et territoriale, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité à développer la résilience des territoires face aux crises (sanitaires, économiques, sociales ou climatiques) et à conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le Département mesure totalement l'urgence à accompagner les territoires pour relever les défis qui les attendent. C'est pourquoi il a souhaité s'engager, au-delà des mesures d'urgence et de soutien entreprises au cours de l'été 2020, dans des politiques structurelles ambitieuses :

- Plan d'actions pour la transition énergétique et écologique, issu des travaux d'une mission d'information associant élus départementaux toutes sensibilités confondues ;
- Feuille de route départementale de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Schéma départemental de l'inclusion numérique ;



- Schéma départemental des mobilités douces ;
- Plan Pauvreté ;
- Plan de soutien aux acteurs du tourisme, aux commerces et aux services de proximité ;
- Convention régionale de développement du Tourisme Durable,
- etc.

Enfin, le Département est conscient qu'il doit soutenir son économie locale, malgré les conséquences de la Covid sur les finances de la collectivité en raison notamment de la forte hausse des charges sociales et de la baisse des recettes attendues. Il a ainsi été décidé de maintenir son effort d'investissement public à environ 50 M€ pour l'année 2021.

La mise en œuvre rapide d'un tel plan de relance s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. Ce plan a donc vocation à être territorialisé rapidement, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les départements.

Tout financement de l'État ou de France Relance évoqué dans le présent accord est prévisionnel et indicatif. Il doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Jean-Noël CHAVANNE, Préfet de Lot-et-Garonne, et le Département de Lot-et-Garonne, représenté par Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental.

Il est conclu sous la haute autorité de Monsieur le Premier ministre, Jean CASTEX.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi lot-et-garonnais et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Ainsi, les parties conviennent des mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département de Lot-et-Garonne.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.



COMPÉTITIVITÉ

Article 2 : Infrastructures – transport

2.1. Grands projets

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat consent un effort indispensable en matière d'investissement dans les infrastructures de transport. Un avenant au CPER 2015-2020 est nécessaire pour disposer d'un allongement de deux ans afin de réaliser les infrastructures essentielles au désenclavement et développement du Lot-et-Garonne.

Le Département de Lot-et-Garonne s'est également investi pleinement dans le projet de sécurisation de la RN21 et a entériné sa participation au plan d'investissement collectif : Etat – Département – Agglomérations d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot.

Cette infrastructure majeure pour le Lot-et-Garonne se décompose en trois points complémentaires :

- 1 ✓ **L'opération RN21 section « Monbalen / La Croix-Blanche »**, qui consiste à aménager cette route nationale entre le giratoire des Garrostes et le sud de la déviation de La Croix-Blanche. Elle comportera la réalisation d'une section à 2x2 voies au droit de Monbalen, la remise à niveau de la chaussée existante et la réalisation d'un giratoire au sud de la déviation de La Croix-Blanche. L'aménagement de cette section, inscrit au CPER 2015-2020, a fait l'objet d'une DUP en 2015 et d'une convention de financement en 2019 entre Etat et collectivités locales (Département de Lot-et-Garonne, Agglomérations d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot). Le montant total des travaux est de 36 M€. Pour mémoire, l'Etat maître d'ouvrage s'est engagé à financer cette opération à hauteur de 21,6 M€ (60 %) dans le cadre du CPER. L'engagement du Département dans le cadre de l'accord départemental de relance s'élève quant à lui à 9,4 M€ (26,04 %).
- 2 ✓ **L'opération RN21 Etudes Agen-Nord (déviation nord d'Artigues, section La Croix-Blanche - Foulayronnes)** : études et acquisitions foncières (4 M€). Pour mémoire, l'Etat s'est engagé à financer les études et acquisitions à hauteur de 2,4 M€ (60 %) dans le cadre du CPER. L'engagement du Département dans le cadre de l'accord départemental de relance est quant à lui de 1 M€ (26,04 %).
- 3 ✓ **L'opération Pont et barreau de Camélat** : opération qui viendra finaliser la jonction de la RN21 à l'axe autoroutier A62. Le montant des études et acquisitions foncières est de 6 M€ et le montant des travaux est estimé à 54 M€. Pour mémoire l'Etat s'est engagé à subventionner les études nécessaires à la réalisation de cette opération à hauteur de 2 M€ (33,33 %) dans le cadre du CPER. L'engagement du Département dans le cadre de l'accord départemental de relance est également de 2 M€ (33,33 %). Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à cofinancer les travaux du pont et du barreau de Camélat à hauteur de 18 M€ (33,33%). Le financement de cette opération est alternatif à celui de l'opération RN21 section « Monbalen / La Croix-Blanche ». La première des deux opérations dont les travaux débiteront avant le 31 décembre 2022 bénéficiera des financements du CPER 2015-2020. La seconde sera financée dans le cadre du CPER suivant. L'engagement du Département est quant à lui de 13,4 M€ (24,8%), selon le même ordonnancement que celui fixé par l'Etat.

A noter que sera également réalisé en 2021-2022 l'échangeur d'Agen Ouest pour un montant de 17,4 M€ HT (valeur 2016), avec un cofinancement de 6,15 M€ du Département et de 6,15 M€ de l'Agglomération d'Agen.

2.2. Aménagements de bourgs centres

- 4 Les centralités sont la pierre angulaire de l'attractivité territoriale. **La sécurisation et l'aménagement des traversées de bourgs centres** participent grandement à l'amélioration du cadre de vie et favorise l'implantation d'activités économiques rurales essentielles au maintien du dynamisme lot-et-garonnais. Le Département de Lot-et-Garonne consacre chaque année (1,2 M€), pour soutenir les projets d'aménagement de bourgs portés par les collectivités lot-et-garonnaises. L'Etat, à travers ses dispositifs de financement réguliers, dont la DETR, le produit des amendes de police, et les dispositifs de soutien aux ruralités et centralités, s'engage, s'engage aux côtés du Département pour accompagner ces politiques publiques d'aménagement. Pour information, l'enveloppe moyenne sur les trois dernières années s'élève à 2 M€ annuels.

Article 3 : Cohésion sociale et territoriale : tourisme et culture

3.1. Développement du tourisme durable

Le plan de relance a pour ambition de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme. La transition durable des entreprises du tourisme doit permettre de répondre à leurs besoins particuliers et d'accompagner l'évolution de leurs modèles économiques.

Le Département de Lot-et-Garonne s'engage pleinement, à la fois dans le soutien aux sites et activités touristiques existants et dans le développement de nouveaux projets, qui ont vocation à renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne.



5
6
7
8

Il souhaite notamment appuyer l'attractivité des sites touristiques suivants :

- ✓ Reconversion du site de l'usine de Fumel, Machine de Watt (2,3 M€ HT)
- ✓ Valorisation du site Moulin des tours à Nérac (1,4 M€ HT)
- ✓ Valorisation du bourg de Bonaguil (2 M€ HT)
- ✓ Projet Maison Marguerite Duras et centre culturel (0,6 M€ HT)

Le Département soutiendra ces projets à travers ses dispositifs touristiques pour un montant de près de 300 k€, dans la mesure où ils seront inscrits dans les Contrats de relance et de transition écologique engagés avec l'Etat.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets d'équipements touristiques innovants pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits tourisme et patrimoine dont ils disposeront en 2021-2022.

3.2. Culture et patrimoine

a- Les Archives départementales

« La mémoire se perd, mais l'écriture demeure. » Les Archives départementales jouent un rôle essentiel à la conservation de notre histoire et de notre culture.

9

Le Département souhaite ainsi renforcer la mission des **Archives départementales** pour en faire des « Archives du futur », un lieu largement ouvert au public, didactique et à vocation pluridisciplinaire.

Un programme d'aménagement, sur 2 sites distincts, réhabilitera le bâtiment Archives actuel, remarquable par son architecture et sa position en centre-ville historique, et une bâtisse située au cœur d'un espace naturel exceptionnel à proximité d'Agen (site de Pomaret).

Les travaux et aménagements permettront d'améliorer la qualité de consultation des ouvrages, d'installer des expositions, l'ouverture au public, l'accueil des scolaires et la médiation numérique.

Le coût du projet pour le Département, maître d'ouvrage de l'opération, **est estimé à 5,8 M€ HT** d'ici fin 2022.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de cet équipement culturel pour le Lot-et-Garonne. Le Département se fixe pour objectif de présenter ce projet dans le cadre des dispositifs de soutien aux équipements culturels ou autres pour obtenir un financement de l'Etat de l'ordre de 30 %.

b- Les sites culturels et patrimoniaux

Alors que la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise, la relance passera nécessairement par le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France. Le patrimoine a non seulement besoin d'être soutenu pour sa reprise d'activité, mais il a besoin d'être entretenu et restauré pour continuer de garantir le rayonnement de nos territoires.

Le Département s'engage pleinement dans le soutien aux sites culturels et patrimoniaux qui ont vocation à continuer de faire du Lot-et-Garonne une destination attractive. Il souhaite notamment appuyer l'attractivité des sites culturels et patrimoniaux suivants :

10
11
12

- ✓ Restauration de la Maison aux Assiettes - Domaine de Senelles (4,4 M€ HT – Phase 1 : 0,8 M€ HT)
- ✓ Travaux de rénovation des couvertures et assainissement du Musée des Beaux-Arts d'Agen (1,3 M€ HT)
- ✓ **Pôle multimedia Audevard** à Sainte-Livrade-sur-Lot (2,5 M€ HT)

Le Département soutiendra ces projets à travers notamment ses dispositifs culturels pour un montant de 250 k€, dans la mesure où ils seront inscrits dans les Contrats de relance et de transition écologique engagés avec l'Etat.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets culturels pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits culture, patrimoine et de soutien aux territoires dont ils disposeront en 2021-2022.

Article 4 : Transition numérique

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais aussi de réduire la fracture numérique en accompagnant les populations les plus éloignées de ces outils. La numérisation et la digitalisation des administrations sont des enjeux de compétitivité autant que de cohésion.



13

a- Développement du Campus Numérique 47 et d'un réseau de tiers-lieux

Le Département de Lot-et-Garonne souhaite amplifier la mise en œuvre de son Plan départemental de l'inclusion numérique et accompagner la transition numérique de son territoire. Le Département ambitionne, dans le cadre du Plan de relance, de conforter son projet de **Campus Numérique 47**.

En effet, initiée en 2017 par le Département, la dynamique du Campus Numériques 47 est en plein essor. La formation se développe en ouvrant une 6^{ème} année de spécialisation en cybersécurité. L'incubateur de start-up accompagne chaque année plus de projets, certains issus des jeunes issus de la formation. Les services se diversifient : ouverture de l'espace de coworking, ateliers d'inclusion numérique...

En phase de développement partenarial dans le cadre de la création d'un Groupement d'Intérêt Public, le Campus Numérique 47 souhaite réhabiliter un bâtiment existant et se doter ainsi, en complément d'offre du site, d'un lieu d'accueil d'entreprises dédiées au numérique. Il s'agit notamment de faciliter l'installation des jeunes pousses à la sortie de la phase d'incubation.

Le projet prévoit d'aménager une surface de 2 500 m² en plateaux techniques à destination des entreprises et des pratiques d'apprentissage. Les dépenses du projet sont des travaux de gros œuvre, d'isolation, changement des huisseries, des aménagements des espaces intérieurs modulables et l'installation d'équipements réseaux.

Le coût du projet pour le Département (GIP à terme), maître d'ouvrage de l'opération, est estimé à 3 M€ HT d'ici 2022. L'Etat s'engage, au titre de la transition numérique à mobiliser les crédits DSID à hauteur de 872 628 € pour la réalisation de cette opération.

Au-delà, le développement de Tiers-Lieux sur l'ensemble du département accompagnera la diffusion des actions d'inclusion numérique au bénéfice des lot-et-garonnais, à travers son dispositif de soutien au développement des écoles et tiers-lieux pour un montant de 400 k€.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets de développement de Tiers-lieux au service de la transition numérique pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits liés à la transition numérique et de soutien aux territoires dont ils disposeront en 2021-2022.

b- Inclusion numérique

Dans le cadre de son plan d'action en matière d'inclusion numérique, le Département se positionnera sur les appels à projets lancés par l'Etat permettant de compléter les dispositifs d'accompagnement existants. En outre, le déploiement du Pass Numérique sera poursuivi. Le Département consacrera un budget total de 300 K€ au déploiement et à l'accompagnement du Pass Numérique et il ambitionne, en concertation avec ses partenaires, d'amplifier encore son implication dans le déploiement de ce dispositif.

14

Le Département entend également se saisir de l'opportunité d'une mobilisation massive du dispositif « Conseillers numériques » pour accompagner les lot-et-garonnais dans leur montée en compétence numérique. A ce titre, le Département s'est d'ores et déjà positionné sur l'AMI « **Conseillers numériques** », lancé par l'Etat fin 2020, pour bénéficier de 4 conseillers numériques nomades pour notamment intervenir sur les territoires en déficit d'offre d'accompagnement. L'Etat et le département rechercheront les moyens de la meilleure coordination de leurs efforts respectifs dans la lutte contre la facture numérique, avec les collectivités lauréates.

c- Transformation numérique des services départementaux et des collèges

S'agissant du projet de transformation numérique des services du Département et des collèges de Lot-et-Garonne, l'Etat s'engage, dans le cadre des appels à projets nationaux, à examiner les projets qui lui seront présentés et qui répondront aux cahiers des charges dans les domaines suivants :

- Le plan de modernisation du système d'information des collèges ;
- L'adaptation de la collectivité pour le télétravail ;
- La dématérialisation des services publics du Département, en particulier dans le champ social.

- 15** Plus d'1 M€ HT seront investis par le Département dans la **transformation numérique des services départementaux et des collèges** au cours des 2 années à venir.
Le Département se fixe pour objectif de présenter des projets éligibles permettant un soutien financier de l'Etat à hauteur de 30 % du coût total des opérations.
L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets de transformation numérique pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits liés à la transition numérique dont ils disposeront en 2021-2022.

Article 5 : Enseignement supérieur et vie universitaire

La présence d'un enseignement supérieur dans le département de Lot-et-Garonne est essentiel pour garantir à la fois l'accessibilité à un niveau de formation supérieur au plus grand nombre et de maintenir un dynamisme territorial grâce à l'accueil de jeunes.

Cet enseignement se doit d'être d'excellent niveau et les conditions d'enseignement et de vie de l'étudiant doivent être optimales pour conserver un niveau d'attractivité suffisant.

- 16** Ainsi, les partenaires des collectivités, Université de Bordeaux et le CROUS portent un ambitieux projet d'investissement pour la **modernisation du Campus Universitaire d'Agen** (8,5 M€ HT), tant sur le volet numérique (salles immersives), que sur le volet transition énergétique, avec la rénovation et végétalisation des bâtiments universitaires des campus du Pin et Michel Serres, que sur le volet vie de l'étudiant et services associés, avec la construction d'un espace de services pour les étudiants (Campus Michel Serres) et la modernisation du restaurant universitaire du campus du Pin.

Au-delà, Sud-Management, centre de formation continue, d'enseignement supérieur et de conseil au service des entreprises du Lot-et-Garonne, porte un projet de développement sur le villeneuvois, en partenariat avec un autre centre de formation, le Centre de Formation Professionnelle du Villeneuvois (CFPVI), afin d'offrir aux jeunes du territoire, et notamment au public le plus en difficulté, un outil performant d'accompagnement de tremplin vers l'emploi : **un plateau technique pédagogique logistique et métiers du commerce**. (0,8 M€ HT)

- 17** Le Département poursuivra son soutien annuel de 0,65 M€/an aux campus d'Agen. Ainsi il consacrera une enveloppe de 1,3 M€ sur les deux ans de l'accord de relance, dans le cadre de son soutien à la formation et enseignement supérieur et soutiendra le projet de plateau technique pédagogique à hauteur de 50 000 €.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets liés à l'enseignement supérieur pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits liés l'enseignement supérieur dont ils disposeront en 2021-2022.

L'Etat mobilisera ainsi des crédits de soutien aux territoires pour accompagner le projet structurant de plateau technique pédagogique.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Article 6 : Mobilités durables et innovantes

6.1. Equipements fluviaux

La remise en navigabilité du Lot, grand projet de coopération interdépartementale et interrégionale a marqué le Lot-et-Garonne depuis une vingtaine d'années. Suite à la réalisation des travaux à l'écluse de Saint-Vite, il ne reste plus, en Lot-et-Garonne, qu'une seule étape à franchir (le seuil de Fumel) pour se relier au département du Lot (46). Une fois cette continuité assurée, ce sont 120 km de la rivière Lot qui seront navigables depuis Aiguillon (47) jusqu'à Albas (46).

Le tourisme fluvial a permis au Lot-et-Garonne, d'affirmer sa vocation touristique et de se démarquer des nombreux départements à vocation uniquement rurale. Le tourisme ne cesse de progresser et constitue une part non négligeable de l'économie du département. La réalisation de cette dernière étape dans la mise en navigabilité du Lot constitue une opportunité de développement socio-économique importante. En effet cet aménagement permettrait d'obtenir un linéaire suffisamment attractif pour des compagnies de location de bateaux habitables en rejoignant le département du Lot, et qui plus est sur un territoire du fuméolois en très forte vulnérabilité économique.

18 Un projet innovant de **franchissement du seuil de Fumel par « transbordement »** a fait l'objet d'études de faisabilité et prouve à ce jour qu'une telle opération peut rapidement voir le jour. Cela consiste en l'installation d'un transbordeur sur le Lot au niveau du barrage de Fumel, avec la création de deux sas amont et aval pour transférer les bateaux à l'aide d'un pont roulant motorisé (énergie électrique) sur une piste terrestre.

Le coût du projet pour le Département, maître d'ouvrage de l'opération, s'élève à 4,5 M€ HT d'ici 2022.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ce projet d'équipement fluvial innovant pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais, et notamment du secteur de la vallée du lot, et le prioriseront dans le cadre des crédits liés à l'aménagement du territoire dont ils disposeront en 2021-2022.

6.2. Mobilités douces : Vélo-routes et voies vertes

Le Lot-et-Garonne est un territoire où la pratique des mobilités douces, et particulièrement l'itinérance à vélo, a connu un important essor grâce notamment à la création d'un maillage département de qualité, reconnu dans les schémas régional et national. Le Département est à l'initiative des itinéraires les plus structurants et les territoires s'engagent à leur tour pour renforcer la qualité des tracés et conforter le maillage. Cette politique d'aménagements tend aussi à soutenir la pratique du vélo au quotidien dans la cadre de schéma de développement des mobilités durables de plusieurs intercommunalités :

- 19** ✓ Voie verte Casteljaloux – Pindères : accès Center Parcs (0,6 M€ HT)
- 20** ✓ Vélo-route Vallée du Lot ; section Le Temple-sur-Lot – Castelmoron-sur-Lot (V86) (0,7 M€ HT)
- 21** ✓ Voie verte Marmande-Casteljaloux (5,7 M€ HT)
- 22** ✓ Voie verte Feugarolles – Moncrabeau (V 82) ; section Lavardac-Nérac (1,5 M€ HT)
- 23** ✓ Vélo-route Vallée du Lot ; section Granges -sur- Lot / Aiguillon (V86) (0,6 M€ HT)

Le Département soutiendra le développement des projets intercommunaux à travers ses dispositifs touristiques et grands projets pour un montant de près 650 k€, dans la mesure où ils seront inscrits dans les Contrats de relance et de transition écologique engagés avec l'Etat.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets de mobilité douce pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits liés à l'aménagement du territoire et ceux liés à la mobilité douce dont ils disposeront en 2021-2022.

Article 7 : Transition écologique et climatique : rénovation thermique des bâtiments publics

a- Les collèges et autres bâtiments départementaux

Un plan d'investissement massif dans la rénovation thermique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il permet de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Le Département de Lot-et-Garonne poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Dans cette perspective, le Département a notamment pour projet la rénovation thermique des collèges suivants :

- 24** ✓ Rénovation thermique du collège Joseph Chaumié d'Agen (2,83 M€ HT sur 9,2 M€ HT de travaux total)
- 25** ✓ Rénovation thermique du collège Paul Dangla d'Agen (2 M€ HT)
- ✓ Extension et rénovation thermique de la Cité scolaire de Marmande (bâtiments du collège) (1,7 M€ HT)
- ✓ Rénovation thermique du collège Jacques Delmas de Grammont du Port-Sainte-Marie (3,2 M€ HT)
- ✓ Rénovation thermique du collège Théophile de Viau au Passage d'Agen (1,5 M€ HT)
- 26** ✓ Rénovation thermique du collège Anatole France à Villeneuve-sur-Lot (1,3 M€ HT)
- ✓ Rénovation thermique du collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais (0,8 M€ HT)
- ✓ Rénovation thermique du collège Crochepierre à Villeneuve-sur-Lot (0,6 M€ HT)



Le Département porte également un programme ambitieux de rénovation thermique de ses bâtiments publics sociaux et culturels recevant du public :

- 27 ✓ Rénovation thermique du Centre médico-social de Tonneins (0,5 M€ HT)
- ✓ Rénovation thermique du Centre médico-social de Fumel (1,7 M€ HT)
- 28 ✓ Rénovation thermique du foyer départemental de l'enfance « Balade » (1 M€ sur un coût total de 1,7 M€ HT)
- ✓ Rénovation thermique de la Médiathèque départementale de Villeneuve-sur-Lot (0,5 M€ HT)

Pour l'ensemble de ces travaux le Département sollicitera les crédits de l'Etat et ciblera les crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments publics (DSID) pour les projets des collèges Joseph Chaumié et Paul Dangla d'Agen, le collège Anatole France de Villeneuve-sur-Lot, le CMS de Tonneins et le foyer départemental de l'enfance « Ballade ». L'Etat s'engage à mobiliser les crédits DSID rénovation thermique pour ces projets à hauteur de 1 390 038 M€.

Pour l'ensemble des autres projets, le Département sollicitera l'Etat dans le cadre des crédits DSID 2022. L'Etat s'engage à réserver ces futurs crédits pour accompagner ce programme ambitieux de rénovation thermique des bâtiments publics et soutiendra les démarches que le Département engagera dans sa recherche de financements d'Etat complémentaires.

b- Les centres de secours et d'incendie

- 29 Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'investissement liant le Département et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le Département s'engage à soutenir les travaux de modernisation et de **rénovation thermique des centres d'incendie et de secours**. Plusieurs opérations sont d'ores et déjà identifiées dans le programme pluriannuel d'investissement, comme les centres d'incendie et de secours de Nérac, Marmande, Villeneuve-sur-Lot ou encore Meilhan-sur-Garonne pour un montant total de 3 M€.

L'Etat et le Département soutiendront ces projets à travers leurs dispositifs, dans la mesure où ils seront inscrits dans les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Article 8 : Protection de la biodiversité

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

- 30 Le Département de Lot-et-Garonne porte un projet ambitieux de réhabilitation et de renaturation de sites et espaces protégés : **l'Espace Naturel Sensible du Rieucourt sur la commune de Pindères**. Cet ENS, créé en 2019, verra dans les deux années à venir se développer un programme complet de préservation et de mise en valeur de ce site à la biodiversité remarquable.

Un plan complet de gestion et d'aménagement a été développé collectivement et le Département engagera des montants significatifs à court terme, pour un volume total de **600 000 € HT** d'ici fin 2022.

Pour soutenir ce projet exemplaire de protection de la biodiversité, l'Etat soutiendra ce projet au titre de ses crédits dédiés au soutien des territoires et de la biodiversité.

Dans le cadre des enjeux de préservation de l'environnement et de transition énergétique, le Département de Lot-et-Garonne se fixe pour ambition de présenter des demandes complémentaires au titre des mesures du plan de relance et notamment celles concernant la restauration des sites d'accueil du public dans les espaces et aires protégés (comme le site de Vergnotte à Masquières), ainsi que celles dédiées à la restauration écologique pour la préservation et la valorisation du territoire.

- 31 Au-delà, le Département porte un projet de **réhabilitation environnementale du Parc de l'Hôtel du Département**, englobant la végétalisation et le paysage du parc avec un accent particulier sur la biodiversité (abeilles, oiseaux, préservation essences existantes et essences locales résistantes au stress hydrique, mellifères ...), et intégrant les modes de déplacements des agents (stationnement VP et vélos), le partage de l'espace en apaisant la circulation, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la reprise de l'éclairage du parc dans une logique de sobriété énergétique ainsi que la sécurisation du site.

Le montant total des travaux qui seront engagés par le Département s'élève à 800 000 €HT.
Pour soutenir ce projet exemplaire de protection de la biodiversité, l'État soutiendra ce projet au titre de ses crédits dédiés au soutien des territoires et de la biodiversité.

Article 9 : L'accompagnement des communes pour la relance verte

A la suite de la crise sanitaire, le Département a souhaité donner un coup d'accélérateur aux projets locaux qui contribuent à soutenir le tissu économique et l'emploi local. Afin d'accompagner la relance des investissements en Lot-et-Garonne, tout en favorisant des projets innovants ou répondant aux exigences de la transition écologique et énergétique, une enveloppe de 400 000 € a été mobilisée pour financer des projets communaux matures et structurants.

32 Ainsi seront soutenus dès 2021, les projets de **relance verte** structurants, supérieurs à 500 000 € HT, suivants :

- ✓ Aménagements durables du centre-bourg, Castelmoron-sur-Lot
- ✓ Aménagement du Jardin de l'Ilot du Magasin des tabacs, Damazan
- ✓ Aménagement de la place du village, Lagruère
- ✓ Rénovation énergétique du Centre Samazeuilh, Nérac
- ✓ Création d'une maison France Services durable, Penne-d'Agenais
- ✓ Regroupement des écoles et rénovation énergétique, Saint-Vite.

Au-delà, le Département amplifiera son intervention sur l'année 2022 pour les projets structurants participant à la transition écologique de notre territoire. Des projets déjà identifiés viendront s'ajouter, comme la création d'îlots de fraîcheur (Marmande), rénovation énergétique des espaces enfance-jeunesse (Albret Communauté), rénovation énergétique de la halle des sports (Duras)...

Le Département participera pour l'année 2021 à hauteur de 45 000 € par projet, soit un budget total de 270 000 € pour l'ensemble de ces projets communaux structurants dont le montant total d'investissement s'élève à 5,6 M€ HT. Le budget total envisagé pour les deux années de relance s'élève cependant à 500 000 € pour un montant d'investissement total de 8 M€ HT.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets portés par les collectivités en faveur de la transition écologique pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits DETR et ceux liés à la transition écologique dont ils disposeront en 2021-2022.

COHÉSION DES TERRITOIRES

Article 9 : Amélioration de la résilience sanitaire

a- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

L'épidémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national, comme au niveau des territoires. Dans cette crise, les citoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel des agences régionales de santé (ARS) et sur la mobilisation des conseils départementaux. Le Département s'est fortement mobilisé aux côtés de l'État et de ses établissements pour assurer une aide à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés et notamment nos aînés, en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

33 Afin d'améliorer le cadre de vie de nos aînés, l'ARS et le Département s'engagent dans la **rénovation des EHPAD** et l'amélioration des dispositifs de soins et d'accompagnement. Il est essentiel de proposer à court terme des conditions d'accueil optimales aux résidents et conformes aux normes en vigueur (accueil en chambre double, douches non individuelles, espaces communs étendus...). Trois établissements sont d'ores et déjà identifiés pour porter des programmes d'investissement dans les deux ans à venir pour un montant total de 19 M€ HT :

- ✓ L'EHPAD « Pierre Grenier de Cardinal » à Villeréal (90 lits) : 9 M€ HT ;
- ✓ L'EHPAD du Mas-d'Agenais (61 lits) : 5,8 M€ HT ;
- ✓ L'EHPAD « Capuran » de Damazan (41 lits) : 4,2 M€ HT.

Le représentant de l'Etat soutiendra auprès de l'ARS l'inscription de ces investissements, au titre de l'enveloppe médico-sociale centralisée à la CNSA.

Le Département s'engage à intégrer les surcoûts de ces opérations dans la tarification et les financements qu'il mobilise au titre de l'aide sociale départementale.

b- Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

34

Plus que jamais, cet épisode sanitaire a mis en lumière les limites actuelles de la médecine de ville dans les territoires ruraux. La démographie médicale doit voir sa tendance s'inverser afin de maintenir un service de santé de qualité dans nos territoires. Aussi le Département a décidé de maintenir son aide à la **création et à l'extension des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)**. Il s'agit de mettre à disposition des professionnels des outils facilitant le travail collaboratif et susciter des installations de jeunes médecins généralistes en Lot-et-Garonne. Plusieurs opérations sont à ce jour identifiées sur les communes de Puymirol, Beauville, Marmande et Vianne.

Le Département soutiendra ces projets de développement à travers ses dispositifs de soutien à la fois à la création et à l'extension de maisons de santé pluriprofessionnelles, pour un montant de 125 000 € pour les créations et 50 000 € pour les extensions, dans la mesure où ils seront inscrits dans les Contrats de relance et de transition écologique engagés avec l'Etat.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets de service de santé pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre des crédits DETR dont ils disposeront en 2021-2022.

Article 10 : Economie circulaire : développement de l'Ecoparc

Ce plan de relance est l'occasion de repenser une économie plus responsable pour le territoire et ses acteurs, respectueuse de son environnement et de ses ressources. Un nouveau paradigme économique se présente où l'économie circulaire sera une filière de premier plan. Qu'il s'agisse de soutenir les modèles de réemplois ou les systèmes de valorisation des déchets, les innovations et les investissements qui en découleront seront un atout fort de la future compétitivité territoriale.

A ce titre le Syndicat Départemental de traitement et de valorisation des déchets ménagers, Valorizon, engage deux projets qui permettront de structurer un véritable écosystème performant en lien direct avec les territoires :

35

- ✓ la **création d'un centre de tri départemental des emballages ménagers** permettant de valoriser les collectes sélectives des territoires et notamment le plastique. Le coût du projet est estimée à 3,8 M€ HT ;

36

- ✓ la construction d'un équipement destiné à développer un **système de valorisation des films plastiques**, à travers le projet VALOREGEN, d'un montant de 1,7 M€ HT.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets dédiés à l'économie circulaire pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre de leurs dispositifs de soutien au développement de l'économie circulaire et des crédits dont ils disposeront en 2021-2022.

Article 11 : Sport

Au regard des enjeux sociaux et économiques du sport, les collectivités soutiennent les pratiques sportives et accompagnent les clubs et associations tant en fonctionnement qu'en investissement. Les équipements sportifs de qualité, adaptés aux pratiques multiples des habitants, sont des atouts majeurs pour la dynamique des territoires.

En Lot-et-Garonne, le sport doit également être vu comme une filière économique à part entière, notamment au travers du prisme du tourisme sportif. C'est dans cette perspective que la SEM Base du Temple-sur-Lot et l'Agglomération d'Agen, ont programmé des investissements pour l'aménagement et le développement d'infrastructures, un **Resort sportif** d'une part, et le **réaménagement de la Plaine des sports et du Stade Armandie** d'autre part, qui s'inscrivent dans les stratégies « Paris 2024 » et « Rugby World Cup 2023 ». Les programmes respectifs s'élèvent à 12,5 M€ HT et 13,5 M€ HT.

37

38

Le Département s'engage à soutenir ces deux projets pour respectivement les montants de 550 000 € et 1 M€, dans le cadre de dispositifs d'intervention exceptionnels, dans la mesure où ils seront inscrits dans les Contrats de relance et de transition écologique engagés avec l'Etat.

L'Etat s'engage à soutenir le réaménagement de la Plaine des Sports, au titre de la DSIL 2021, pour un montant de 769 704,96 €, et la restructuration de la Base du Temple-sur-Lot, au titre du FNADT, pour un montant de 662 830,62 €.

L'Etat et le Département conviennent de l'importance de ces projets structurants de développement sportif pour l'ensemble du territoire lot-et-garonnais et les prioriseront dans le cadre de leurs dispositifs de soutien au développement du sport et des territoires pour tous et de la préparation de Paris 2024 et des crédits dont ils disposeront en 2021-2022,



pour un financement complémentaire.

ENGAGEMENTS PARTAGÉS

Article 10 : Soutien territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil puissant et déjà opérationnel, puisque d'ores et déjà 4 778 314 € ont été attribués en 2020 à ce titre à des projets émanant de collectivités lot-et-garonnaises.

En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 3 234 265 € de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département de Lot-et-Garonne accompagne quant à lui les projets des communes et intercommunalités grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics et les travaux d'aménagements de sécurité. Il favorise la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et il met en œuvre de nombreux projets dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, ainsi qu'en faveur des atouts du territoire pour développer son attractivité.

Pour 2021 et 2022, l'État et le Département de Lot-et-Garonne s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

Article 11 : Soutien à l'emploi et au tissu économique

La principale ambition du plan de relance et du présent accord est de soutenir l'emploi et les entreprises du département de Lot-et-Garonne. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité, le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés. La prévention des licenciements économiques passe notamment par le développement des mesures d'activité partielle, du fonds de solidarité et des prêts garantis par l'État. Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation quant à lui à investir massivement dans les compétences et la formation des jeunes. Le Département de Lot-et-Garonne est, pour sa part, engagé de longue date pour l'insertion par l'emploi.

L'ensemble des chantiers inscrits à l'accord de relance doit permettre de soutenir l'activité économique en Lot-et-Garonne.

L'État et le Département de Lot-et-Garonne s'engagent à favoriser au mieux l'implication des entreprises du territoire, notamment les petites et moyennes entreprises, sur ces projets. L'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire sera recherchée dans tous les marchés liés au plan de relance.

Une attention particulière sera également portée aux entreprises qui feront appel aux dispositifs d'aide à l'apprentissage et à la formation professionnelle ainsi qu'à celles qui favoriseront l'insertion de publics cibles tels que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).



MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD

Article 12 : Pilotage

Un comité de pilotage du plan de relance est mis en place sous la coprésidence du Préfet de Lot-et-Garonne et de la Présidente du Département.

Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département de Lot-et-Garonne.

En appui, un comité technique rassemblant les services de l'Etat et du Département sera mis en place et se réunira autant que de besoin, afin de suivre l'état d'avancement de cet Accord départemental de relance et de préparer les comités de pilotage.

Annexe : Tableau synthétique financier

Fait à Agen, le **26 FEV. 2021**

Signataires :

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

Le Préfet

Jean-Noël CHAVANNE

